
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 23 avril 2026
16 h**

**Séance tenue le jeudi 23 avril 2026 – 16 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mesdames et messieurs,
Soraya Martinez Ferrada, Dimitrios (Jim) Beis, John Belvedere, Christine Black, Alex Bottausci, Michel Boudreault, Caroline Braun, Julie Brisebois, Jonathan Cha, Alan DeSousa, Marc Doret, Heidi Ektvedt, Chantal Gagnon, Jeremy Levi, Peter Malouf, Peter McQueen, Andréanne Moreau, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Julie-Pascale Provost, Gabrielle Rousseau-Bélangier, Aref Salem, Michael Stern, Martin St-Jean, Anne St-Laurent, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, David Tordjman, Tanya Toledano et Domenico Zito, représentant de la Ville de Kirkland en remplacement de Michel Gibson

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice
Nathalie Deret, Agente de recherche

La vice-présidente d'assemblée, Julie Brisebois souhaite à toutes et tous la bienvenue et invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

Par la suite, la vice-présidente d'assemblée fait état de l'annonce de la première ministre, Mme Christine Fréchette, concernant l'hôpital Maisonneuve-Rosemont et mentionne la rencontre tenue à l'hôtel de ville, au cours de laquelle a été soulignée l'importance de la collaboration et du développement économique pour la Métropole et l'ensemble du Québec. Elle félicite Mme Chantal Rouleau, reconfirmée ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, ainsi que Mme Karine Boivin-Roy, nommée ministre responsable de l'Habitation.

En terminant, Mme Brisebois témoigne sa reconnaissance envers les employés de la Ville pour leur intervention auprès des citoyens touchés par les crues printanières puis remercie les membres pour leur attention et déclare la séance ouverte.

Jeudi 23 avril 2026, 16 h

1 - Période de questions du public

À 16 h 07, la vice-présidente d'assemblée, Julie Brisebois, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1
Question de :

Zev Rose Saltiel

Réponse de

Soraya Martinez Ferrada

Quelles sont les considérations qui expliquent l'absence de mesures de désinvestissement de la part de la Ville de Montréal, notamment en matière de contrats et de gestion des fonds de pension, dans le contexte de l'aggravation de la situation en Asie occidentale et des débats internationaux sur le respect du droit international dans les territoires palestiniens? / Quel héritage la Ville souhaite laisser aux générations futures compte tenu des préoccupations exprimées quant enjeux éthiques soulevés dans le contexte actuel des relations internationales?

<p>2</p> <p><u>Question de :</u> Kanita Ahmed</p> <p><u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Quelles répercussions concrètes une politique municipale de désinvestissement liée à Israël pourrait-elle avoir sur la paix sociale et le respect mutuel à Montréal? / Quelle communauté montréalaise en particulier pourrait subir des préjudices en raison d'une politique de désinvestissement de la Ville à l'égard d'Israël, et pourquoi?</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u> Susans Stacho</p> <p><u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis</p>	<p>Est-ce que la Ville de Montréal s'engage à réévaluer l'avenir du parc de l'Anse-à-l'Orme, compte tenu des risques environnementaux, sociaux et financiers associés à un éventuel développement en zone inondable? / Commentaires</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u> Jessica Winton</p> <p><u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Est-ce que la Ville de Montréal envisage de mettre en place des mécanismes visant à faire assumer plus directement aux personnes et aux entreprises les coûts liés à la production de déchets, ou à instaurer des mesures incitatives favorisant la réduction à la source? / Est ce qu'il existe des projets de la Ville visant la réalisation de sondages ou d'initiatives de consultation sur les habitudes de gestion des matières résiduelles, à l'instar de démarches entreprises dans d'autres municipalités?</p>

À 16 h 23, la vice-présidente d'assemblée fait la lecture de sept questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification, à l'exception de la question numéro 6 où une légère modification a été apportée.

<p>1</p> <p><u>Question de :</u> Solange Raymond</p> <p><u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger</p>	<p>En consultant la cartographie du PRMHH (Plan régional des milieux humides et hydriques) de l'agglomération de Montréal, un texte explique que suite à l'adoption de la Loi concernant la conservation de ces milieux par l'assemblée nationale du Québec le 16 juillet 2017, l'agglomération s'est vu confier la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques. Des objectifs de réflexion en amont du développement et visant la conservation y sont décrits.</p> <p>En indiquant mon code postal(H9K 1S7),des zones en rouge vif apparaissent indiquant "des milieux humides et marécages avec intérêt écologique et présentement "menacés".</p> <p>Ces zones correspondent à des terrains privés se situant à l'intérieur des limites du Grand parc de l'Ouest et pour lesquels l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a délivré un permis d'intervention en milieux humides pour un projet de développement domiciliaire en 2025.</p> <p>L'agglomération s'engage-t-elle à protéger cette zone de biodiversité remarquable?</p>
<p>2</p> <p><u>Question de :</u> Caroline Malcolm</p> <p><u>Réponse de :</u> Aref Salem</p>	<p>Avec tout le respect que je vous dois, la soi-disant consultation d'octobre 2022 ressemblait davantage à une séance d'information, avec une faible participation.</p> <p>La STM a installé un arrêt d'autobus sur une piste cyclable à la gare de Beaconsfield, ce qui me laisse penser que ses normes de sécurité sont totalement insuffisantes. Veuillez fournir les preuves que ces 2 700 personnes utiliseront réellement l'autobus. Un sondage approfondi a-t-il été mené auprès des résidents de Beaconsfield ? Où est la demande pour un autobus de grande capacité dans un quartier peu dense et dépendant de la voiture ? Un autobus de grande capacité circule sur la rue Sherbrooke depuis des décennies et son utilisation est faible. Pourquoi la STM s'obstine-t-elle à gaspiller de l'argent en imposant un autobus de grande capacité là où il n'est ni souhaité ni nécessaire ? La STM attend-elle un accident avant d'agir ? Combien de mois de faible fréquentation faudra-t-il ?</p>

<p>3</p> <p><u>Question de :</u> David Bélanger</p> <p><u>Réponse de :</u> Christine Black</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Avec le trajet du championnat cycliste prévu, plusieurs axes ne seront pas accessibles pour des heures à des jours, et certains sens uniques devraient potentiellement être revus temporairement pour la durée de ces interruptions.</p> <p>Par exemple, l'avenue Vincent d'Indy sera inaccessible. Comment accèderons-nous à l'avenue Willowdale à l'est de Stirling (prochaine rue donnant accès à Willowdale)? Serait-il possible de temporairement revoir le sens unique sur Glencoe afin que les rues à l'est de Stirling soient également accessibles durant la durée des événements?</p> <p>Plusieurs résidents des rues adjacentes au parcours se poseront probablement des questions similaires.</p> <p>Merci pour votre attention!</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u> Marie-Line Degagnier</p> <p><u>Réponse de :</u> Chantal Gagnon</p>	<p>Bonjour. Depuis quelques années la rue Ontario Est devient piétonne jusqu'à Pie IX durant tout l'été. À plusieurs reprises, au 311, j'ai mentionné que cette situation nous prive d'un accès avec le bus 125 est pour aller faire nos commissions (épicerie Métro, Jean-Coutu, papeterie, etc, et maintenant Consignation entre Chambly et Joliette). Il a été question que la piétonnisation devienne permanente. Est-ce encore envisagé? Qu'arrive-t-il aux citoyens âgés comme dans notre immeuble qui doivent se déplacer sur une si longue distance surtout l'été alors que le détour du bus 125 nous débarque trop loin de la rue Ontario Est, sur Rouen et parfois Hochelaga, pour les commissions et la Consignation? Peut-il y avoir une navette sur Ontario Est? Si oui comment y accéder? Cela pourrait-il être annoncé dans la brochure des activités de l'arrondissement qu'on reçoit au printemps pour les activités d'été? Ainsi ce serait clair pour tout le monde. Merci à l'avance de votre écoute.</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u> Tara St James</p> <p><u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Je m'appelle Tara St James et je représente Mtl Anti-Apartheid. On se fait souvent dire que les conseillers conseillères municipaux ne disposent pas de leviers en ce qui concerne des questions internationales. Pourtant, on voit plusieurs! Le levier symbolique est celui qui vous permet de faire une déclaration disant haut et fort que vous êtes contre l'apartheid israélien. Le levier pratique vous permet de ne plus approuver de contrats aux entreprises faisant affaire avec le régime d'apartheid génocidaire d'Israël. Le levier politique vous permet d'appeler, au nom de la ville, au palier fédéral de mettre fin à la vente d'armes en Israël par le biais des États-Unis.</p> <p>On nous dit aussi que la politique étrangère ne relève pas des conseils. Mais nos conseils ont fait des déclarations pour le Liban, l'Ukraine, l'Iran et l'Arménie! Il est temps de prendre position contre le régime d'apartheid génocidaire d'Israël. Quand allez-vous le faire, quelles mesures allez-vous prendre et quand?</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u> Rachel McDonald</p> <p><u>Réponse de :</u> Claude Pinard</p>	<p>There is a man living in a bus stop at the corner of wellington and charlevoix and he is causing annoyances outside the bus stop.</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u> Richard Phaneuf</p> <p><u>Réponse de :</u> Caroline Braun</p>	<p>Le 19 août dernier, Madame la Mairesse durant sa campagne a annoncé deux mesures phares pour soutenir le logement hors marché : la création d'un 'guichet unique' avec accompagnement personnalisé et l'exonération des permis et des redevances municipales pour ces projets. Considérant l'urgence de la crise du logement, à quelle date précise ces engagements sont-ils opérationnels, et quel est l'échéancier pour la mise en place de cette équipe spécialisée ?"</p>

N'ayant plus d'autres questions, la vice-présidente d'assemblée, Julie Brisebois, déclare la période de questions du public close à 16 h 40. Elle remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 40, la vice-présidente d'assemblée, Julie Brisebois, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la vice-présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close et cède la parole au porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, pour la suite de l'ordre du jour.

3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 42, la vice-présidente d'assemblée, Julie Brisebois, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

CG26 0213

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 avril 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG26 0214

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 mars 2026, à 16 h

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 mars 2026 à 16 h, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 9 avril 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 16 h 41, la vice-présidente d'assemblée, Julie Brisebois, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose les documents suivants :

04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), du 1^{er} au 31 mars 2026.

04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 mars 2026.

04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 16 h 41, la vice-présidente d'assemblée, Julie Brisebois, appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée.

6 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

À 16 h 41, la présidente d'assemblée, Julie Brisebois, appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG26 0215

Dépôt du rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la quinzième année d'activité (2025) »

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose le rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la quinzième année d'activité (2025) », et le conseil en prend acte.

06.01

11 - Dépôt de pétitions

À 16 h 41, la vice-présidente d'assemblée, Julie Brisebois, appelle la rubrique « Dépôt ».

Aucune pétition déposée.

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 42, la vice-présidente d'assemblée, Julie Pelletier, appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 42,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0216

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 166 718,05 \$, taxes incluses, pour les services de grand ménage annuel des casernes de pompiers, dans le cadre du contrat accordé à 9119-5867 Québec inc. (Entretien Avangardiste inc.) (CG22 0240), majorant ainsi le montant total du contrat à 796 040,83 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} avril par sa résolution CE26 0489;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, à compter du 1^{er} mai 2026;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 151 561,87 \$, taxes incluses, pour un service de grand ménage annuel des casernes de pompiers, dans le cadre du contrat accordé à la firme 9119-5867 Québec inc. / Entretien Avangardiste inc. (CG22 0240);
- 3- d'autoriser une dépense de 15 156,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1257157021

CG26 0217

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 657 862,33 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment pour des immeubles de la Ville, dans le cadre des contrats accordés à Baulne inc. (CG22 0556), majorant ainsi le montant total des contrats à 8 667 920,97 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026 par sa résolution CE26 0485;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 381 551,95 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville, dans le cadre des contrats accordés à la firme Baulne inc. (CG22 0556);
- 3- d'autoriser une dépense de 276 310,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1267157002

CG26 0218

Accorder un contrat à 9415-1966 Québec inc., pour les services de distribution et la livraison de nourriture aux personnes détenues du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 451 000,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21226 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026 par sa résolution CE26 0486;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à 9415-1966 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les services de distribution et la livraison de nourriture aux personnes détenues du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 451 000,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21226;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1265326002

CG26 0219

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec WSP Canada inc. (lot 1) et Les Services EXP inc. (lot 3) (CG23 0186)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026 par sa résolution CE26 0492;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec WSP Canada inc. (lot 1) et Les Services EXP inc. (lot 3) (CG23 0186);
- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1267292001

CG26 0220

Accorder un contrat à SES-Intégration inc. (Darspec), pour les services d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs antirefoulement, pour une période de 33 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 261 749,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21179 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0520;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, SES-Intégration inc. (Darspec), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour les services d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs antirefoulement, pour une période de 33 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 218 124,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21179;
- 2- d'autoriser une dépense de 43 624,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1257157020

À 16 h 44,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0221

Accorder un contrat à Dataglobe Canada inc. pour les services d'entretien préventif et de travaux pour les systèmes d'alimentation statiques sans coupure, pour une période de 35 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 457 529,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21222 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0521;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Dataglobe Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour les services d'entretien préventif et de travaux pour les systèmes d'alimentation statiques sans coupure, pour une période de 35 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 381 274,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21222;
- 2- d'autoriser une dépense de 76 254,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1267157001

CG26 0222

Accorder deux contrats à Baulne inc. pour les services d'entretien et de réparation de compresseurs d'air industriels pour divers bâtiments de la Ville (lots 1 et 2), pour une période de 35 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 442 566,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21245 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0522;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Baulne inc., ce dernier ayant présenté deux soumissions conformes, des contrats pour les services d'entretien et de réparation de compresseurs d'air industriels pour divers bâtiments de la Ville (lots 1 et 2), pour une période de 35 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme de 368 805,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21245;
- 2- d'autoriser une dépense de 73 761,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1267157003

CG26 0223

Accorder un contrat à Systèmes Urbains inc., pour les travaux de rationalisation électrique du Complexe environnemental de Saint-Michel - phase 2, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 1 255 447,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 531902 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 226 par sa résolution CE26 0541;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Systèmes Urbains inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de rationalisation électrique du Complexe environnemental de Saint-Michel - phase 2, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 091 693,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 531902;
- 2- d'autoriser une dépense de 163 754,01 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de Systèmes Urbains inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1268555001

CG26 0224

Accorder deux contrats à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) et à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige), pour les services d'entretien général et de gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back, pour une période de 30 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 025 095,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21268 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0523;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de 30 mois, des contrats pour les services d'entretien général et la gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21268 :

Firmes	Lot	Montant (taxes incluses)
178001 Canada inc.- Groupe Nicky	Lot 1 - Entretien général du parc Frédéric-Back	1 089 868,72 \$
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige)	Lot 2 - Gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back	838 793,21 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 96 433,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) et 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1264352001

CG26 0225

Accorder un soutien financier de 870 000 \$ aux Amis de la montagne (Mont-Royal) inc. et au Centre de la montagne, afin d'appuyer un projet de mission pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2029 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0559;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 870 000 \$ aux Amis de la Montagne (Mont-Royal) inc. et au Centre de la montagne, afin d'appuyer un projet de mission pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2029;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville, Les Amis de la Montagne (Mont-Royal) inc. et le Centre de la montagne, établissant les modalités et conditions de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1258752002

À 16 h 45,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0226

Accorder deux contrats de gré à gré au Centre de la montagne, pour les services d'accueil et de location d'équipements de plein air au parc du Mont-Royal, pour une période de trois ans - Dépense totale de 457 650 \$ / Approuver les projets de convention de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0524;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder deux contrats de gré à gré au Centre de la montagne, pour les services d'accueil et de location d'équipements de plein air au parc du Mont-Royal, pour une période de trois ans, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme de 457 650 \$;
- 2- d'approuver les projets de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1268752001

CG26 0227

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 594 119,99 \$, taxes incluses, pour la prestation de services spécialisés pour des gestionnaires de projets informatiques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Levio Conseils inc. (CG25 0477), majorant ainsi le montant total de l'entente à 5 121 270,49 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0525;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 594 119,99 \$, taxes incluses, pour les services de gestion de projets informatiques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Levio Conseils inc. (CG25 0477);
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1265942002

CG26 0228

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 676 865,10 \$, taxes incluses, pour les services d'analyse d'affaires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Cofomo inc. (CG25 0424), majorant ainsi le montant total de l'entente à 5 284 624,57 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0539;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 676 865,10 \$, taxes incluses, pour les services d'analyse d'affaires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Cofomo inc. (CG25 0424);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1265942001

CG26 0229

Autoriser une dépense additionnelle de 120 378,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, permettant l'ajout d'heures pour les services de développement de solutions mobiles natives (III), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG23 0630), majorant ainsi le montant total de l'entente à 922 904,33 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0526;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 120 378,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, permettant l'ajout d'heures pour les services de développement de solutions mobiles natives, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG23 0630);

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1267655001

CG26 0230

Autoriser une dépense additionnelle de 1 709 506,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour l'acquisition des services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances, d'administration et d'intégration de la solution Oracle ERP Cloud dans le cadre des contrats accordés aux firmes Société Conseil LGS inc. (Lot 1) et Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (Lot 2) (CG24 0018), majorant ainsi le montant total de la dépense à 13 106 219,86 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0552;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 709 506,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour les services professionnels d'implantation des modules d'approvisionnement, de finances, d'administration et d'intégration de la solution Oracle ERP Cloud dans le cadre des contrats accordés à Société Conseil LGS inc. (Lot 1) et à Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (Lot 2) (CG24 0018);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1267684002

À 16 h 47,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0231

Autoriser une dépense additionnelle de 113 996,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville (lot L2604 - Électricité - Éclairage et travaux connexes), dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. (CG24 0074), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 351 965,25 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0545;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 113 996,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (lot L2604 - Électricité - Éclairage et travaux connexes), dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. (CG24 0074);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1268009001

CG26 0232

Autoriser une dépense additionnelle de 223 051,50 \$, taxes incluses, pour l'intégration de Microsoft Sentinel dans la plateforme Azure, dans le cadre du contrat accordé à Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG24 0005), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 158 278,48 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 1 207,24 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion, payables au MCN / Approuver le projet d'avenant à cette fin / Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., pour une banque d'heures dédiées au service d'ingénierie de support - Dépense totale de 192 212,91 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0529;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 223 051,50 \$, taxes incluses, pour l'intégration de Microsoft Sentinel dans la plateforme Azure, dans le cadre du contrat accordé à Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG24 0005);
- 2- d'autoriser une dépense pour les frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 1 207,24 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 3- d'accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., pour une banque d'heures dédiées au service d'ingénierie de support, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 192 212,91 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 mars 2026;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction cybersécurité, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1265942003

CG26 0233

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 3 847 789,52 \$, taxes incluses, pour les services de collecte, de transport de matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs à chargement avant et semi-enfouis, dans le cadre de deux contrats accordés à Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions (CG23 0389), majorant ainsi le montant total des contrats à 11 434 168,78 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0531;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 358 042,79 \$, taxes incluses, pour les services de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs à chargement avant et semi-enfouis, dans le cadre de deux contrats accordés à Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions (CG23 0389);
- 3- d'autoriser une dépense de 650 862,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 796 242,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 42 642,14 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1268362002

CG26 0234

Résilier le contrat accordé à Canadian Bearings Ltd. (CG26 0102), pour la fourniture d'équipements de protection individuelle (lot 3)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0532;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de résilier le contrat accordé à Canadian Bearings Ltd. (CG26 0102), pour la fourniture d'équipements de protection individuelle (lot 3).

Adopté à l'unanimité.

20.19 1265588001

CG26 0235

Accorder un contrat à Industries Toromont Itée (Location d'équipement Battlefield), pour les services de location de pompes et de leurs accessoires pour les mesures d'urgence lors de crues printanières (lot 4), pour une période de 12 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 578 002,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21321 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0533;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Industries Toromont Ltée (Location d'équipement Battlefield), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour les services de location de pompes et leurs accessoires pour les mesures d'urgence lors de crues printanières (lot 4), pour une période de 12 mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 444 617,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21321;
- 2- d'autoriser une dépense de 66 692,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 66 692,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Industries Toromont Ltée (Location d'équipement Battlefield);
- 5- d'autoriser le directeur de la Direction Stratégies et performance à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1260479001

À 16 h 50,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0236

Accorder un soutien financier de 110 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour l'organisation de quatre forums stratégiques sur les enjeux de la métropole et une vitrine de solutions montréalaises / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0560;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 110 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour l'organisation de quatre forums stratégiques sur les enjeux de la métropole et une vitrine de solutions montréalaises;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1266352001

CG26 0237

Conclure des ententes-cadres avec Aréo-Feu Ltée (lots 1 et 2), pour les services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation des camions d'incendie Rosenbauer, d'une durée de 21 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 899 372,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21287 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0535;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 21 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois (lots 1 et 2), par lesquelles Aréo-Feu Ltée, seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation des camions d'incendie Rosenbauer, pour une somme de 782 062,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21287;
- 2- d'autoriser une dépense de 117 309,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Aréo-Feu Ltée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1265593014

CG26 0238

Exercer l'option de prolongation jusqu'au 14 juin 2026, sans dépense additionnelle, pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de divers pneus neufs, rechapés et remoulés à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Continental Tire Canada inc., Goodyear Canada inc., Bridgestone Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. (CG22 0306)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0536;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'exercer l'option de prolongation jusqu'au 14 juin 2026, sans dépense additionnelle, pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de divers pneus neufs, rechapés et remoulés, à la suite de l'adhésion de la Ville de Montréal à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Continental Tire Canada inc., Goodyear Canada inc., Bridgestone Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. (CG22 0306).

Adopté à l'unanimité.

20.23 1265593011

CG26 0239

Autoriser une dépense additionnelle de 87 640,27 \$, taxes incluses, pour les services de mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à LabVantage Solutions France, majorant ainsi le montant total de la dépense à 186 965,91 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0537;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 87 640,27 \$, taxes incluses, pour les services de mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à LabVantage Solutions France (BC 1705173);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1265035001

CG26 0240

Autoriser une dépense additionnelle de 199 477 \$, taxes incluses, pour l'adhésion de la Ville au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) avec La Compagnie CA du Canada (CA) inc. pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA (CG24 0116), majorant ainsi le montant total de la dépense à 2 652 757,48 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0540;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 199 477 \$, taxes incluses, pour l'adhésion de la Ville au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales avec La Compagnie CA du Canada inc., pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA (CG24 0116);
- 2- d'autoriser l'utilisation du budget de variation de quantités à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1267684003

À 16 h 52,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0241

Conclure une entente-cadre avec WSP Canada inc., pour les services professionnels en mise en service et en efficience énergétique de projets de rénovation d'enveloppe du bâtiment pour le Service de la gestion et planification des immeubles, pour une durée de 60 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 1 885 277,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21234 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0553;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre avec WSP Canada inc., pour les services professionnels en performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment, pour une durée de 60 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 571 064,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21234;
- 2 - d'autoriser une dépense de 314 212,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de WSP Canada inc.;
- 4 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des services, des arrondissements et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1268516002

CG26 0242

Conclure des ententes-cadres avec Lallier Automobile (P.A.T.) inc. / Krown Montréal-Est (lot 1), 9183-8565 Québec inc. / Krown St-Jérôme (lots 2 et 4), pour les services d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 635 931,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21284 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0538;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le service d'antirouille pour véhicules légers et lourds, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21284 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences)
Lallier Automobile (P.A.T.) inc. / Krown Montréal-Est	Lot 1 - Service d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers Région Est	128 079,85 \$
9183-8565 Québec inc. / Krown St-Jérôme	Lot 2 - Service d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers Région Centre	401 862,92 \$
	Lot 4 - Service d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers Région Sud	

- 2- d'autoriser une dépense de 105 988,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder aux évaluations du rendement de Lallier Automobile (P.A.T.) inc. / Krown Montréal-Est et de 9183-8565 Québec inc. / Krown St-Jérôme;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1265593016

CG26 0243

Entériner un contrat de gré à gré à Levio Conseils inc., pour les services professionnels de tests d'hameçonnage, pour le projet Modernisation des services de cybersécurité, pour une période de trois ans - Dépense totale de 129 346,88 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2026 par sa résolution CE26 0587;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'entériner un contrat de gré à gré à Levio Conseils inc., pour les services professionnels de tests d'hameçonnage, pour le projet Modernisation des services de cybersécurité, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 129 346,88 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 14 juillet 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Cybersécurité, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1265942004

CG26 0244

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Simco Technologies inc., anciennement Cosigma inc., pour les services professionnels d'ingénierie en structure relatifs aux installations du Service de l'eau, d'une durée de cinq ans, incluant une option de prolongation de deux ans - Montant estimé de l'entente : 3 607 196,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21102 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2026 par sa résolution CE26 0584;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, par laquelle Simco Technologies inc., anciennement Cosigma inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'ingénierie en structure relatifs aux installations du Service de l'eau, pour une somme maximale de 3 216 425,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21102;
- 3 - d'autoriser une dépense de 229 950 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 160 821,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Simco Technologies inc., anciennement Cosigma inc.;
- 6 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1260412001

CG26 0245

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500 millimètres et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque - Dépense totale de 28 921 033,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2533-193711-C (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2026 par sa résolution CE26 0584;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500 mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 906 593,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2533-193711-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 623 942,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 4 390 496,71 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pronex Excavation inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1250350001

À 16 h 54,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis
appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.33 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0246

Autoriser une dépense additionnelle de 162 897,98 \$, taxes incluses, pour la réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (lots 1 976 971 et 1 978 985), dans le cadre du contrat accordé à Les constructions H2D inc. (CG25 0455), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 174 331,77 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2026 par sa résolution CE26 0582;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis
appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 162 897,98 \$, taxes incluses, pour la réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (lots 1 976 971 et 1 978 985), dans le cadre du contrat accordé à Les constructions H2D inc. (CG25 0455);
- 2- d'autoriser le transfert de 18 185,77 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 144 712,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser le retrait de certains travaux initialement prévus au contrat pour un montant de 72 588,03 \$, taxes incluses;
- 5- d'autoriser une dépense additionnelle de 10 347,75 \$, taxes incluses, pour payer l'augmentation du coût de la main-d'œuvre, conformément au contrat;
- 6- d'autoriser le transfert du solde de 62 240,28 \$, taxes incluses, vers le budget des contingences;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1255414002

CG26 0247

Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, pour la réalisation du projet Les Rendez-vous bioalimentaires de Montréal pour la période du 15 octobre 2025 au 31 décembre 2026, dans le cadre de l'entente conclue avec le Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal (CG25 0561), majorant ainsi le montant total de l'entente à 100 000 \$ / Approuver le projet d'addenda à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2026 par sa résolution CE26 0595;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, pour la réalisation du projet Les Rendez-vous bioalimentaires de Montréal pour la période du 15 octobre 2025 au 31 décembre 2026, dans le cadre de l'entente conclue avec le Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal (CG25 0561);
- 2- d'approuver le projet d'addenda à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1267956003

CG26 0248

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 599 490,12 \$ USD (1 001 059,12 \$ CAD, taxes incluses), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à la firme Peraton International LLC (CG23 0153), majorant ainsi le montant total de la dépense à 2 533 896 \$ USD (4 048 053,05 \$ CAD, taxes incluses)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2026 par sa résolution CE26 0597;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 599 490,12 \$ USD (953 389,64 \$ CAD, taxes incluses), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à la firme Peraton International LLC (CG23 0153);
- 3 - d'autoriser une dépense de 47 669,48 \$ CAD, taxes incluses, à titre de budget de contingences (variation de taux de change);
- 4 - d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1268527001

30 – Administration et finances

À 16 h 56, la vice-présidente d'assemblée, Julie Brisebois, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 16 h 56,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0249

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026-2027 du Programme d'aide à la voirie locale pour la réalisation d'un plan de sécurité routière en milieu municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0567;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour la réalisation d'un plan de sécurité routière en milieu municipal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1269537004

CG26 0250

Autoriser le dépôt de la candidature du Grand parc de l'Ouest, secteur du Cap-Saint-Jacques, en vue d'obtenir la désignation internationale Urban Night Sky Place décernée par DarkSky International

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2026 par sa résolution CE26 0598;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'autoriser le dépôt de la candidature du Grand parc de l'Ouest, secteur du Cap-Saint-Jacques, en vue d'obtenir la désignation internationale Urban Night Sky Place décernée par DarkSky International.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1250288001

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 16 h 56, la vice-présidente d'assemblée, Julie Brisebois, appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CG26 0251

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est (RCG 19-020) afin d'augmenter le montant à 96 000 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est (RCG 19-020) afin d'augmenter le montant à 96 000 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1269056001

42 – Adoption de règlements

À 16 h 56, la vice-présidente d'assemblée, Julie Brisebois, appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 16 h 56,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0252

Adoption - Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 295 061 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 295 061 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 par sa résolution CG26 0194;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 295 061 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 par sa résolution CG26 0194;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 février 2026 par sa résolution CE26 0306;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 295 061 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1265092001

Règlement RCG 26-008

CG26 0253

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 par sa résolution CG26 0195;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 par sa résolution CG26 0195;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0409;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1260025002

Règlement RCG 09-023-17

CG26 0254

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG 26-003)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG 26-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 par sa résolution CG26 0196;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG 26-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 par sa résolution CG26 0196;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0410;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG 26-003) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1250164002

Règlement RCG 26-003-1

CG26 0255

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 par sa résolution CG26 0197;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 par sa résolution CG26 0197;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0414;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1268383002

Règlement RCG 21-017-2

CG26 0256

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 \$ afin de financer l'acquisition et le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 \$ afin de financer l'acquisition et le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 par sa résolution CG26 0198;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 \$ afin de financer l'acquisition et le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 par sa résolution CG26 0198;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0415;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 \$ afin de financer l'acquisition et le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1256711011

Règlement RCG 26-009

À 16 h 58,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0257

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 800 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 800 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 par sa résolution CG26 0199;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 800 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 par sa résolution CG26 0199;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0472;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 800 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1266188001

Règlement RCG 26-010

CG26 0258

Adoption, avec changements, du Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 par sa résolution CG26 0200;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2026 par sa résolution CG26 0200;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars et 15 avril 2026 par ses résolutions CE26 0474 et CE26 0611;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'adopter, avec changements, le Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043);
- 2 - de réserver une somme supplémentaire de 26 000 000 \$, afin de porter le budget total à 27 800 000 \$ pour assurer le financement du programme.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1265581001

Règlement RCG 26-011

À 16 h 59, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la vice-présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Julie Brisebois
VICE-PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE